



27/04/2020



0000164303

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Le Ministre

CAB OV/DGOS/PEGASE : D-19-023287

*Paris, le 16 mai 2020.*Madame la Contrôleure Générale, *chère Adeline Hazan,*

Suite à la visite que vous avez effectuée à la maison centrale d'Arles du 2 au 6 juillet 2018, vous souhaitez recueillir mes observations sur les recommandations relatives à la prise en charge sanitaire des personnes détenues.

De façon générale, je partage votre constat sur les contraintes sécuritaires et les difficultés qui peuvent en découler pour les personnes détenues en termes d'accès et de qualité des soins. Ce point est abordé régulièrement entre l'agence régionale de santé (ARS), la direction de l'établissement pénitentiaire et la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP). L'ensemble des acteurs recherche une solution allant dans le sens de vos préconisations.

Par ailleurs, vous recommandez la mise en place d'une continuité des soins infirmiers les week-ends. La présence en semaine a été privilégiée, les personnes détenues au sein de la maison centrale présentant majoritairement des pathologies chroniques. Toutefois, afin d'assurer les soins indispensables le week-end, le centre hospitalier d'Arles met en place des interventions ponctuelles de son personnel infirmier. Un travail régional est également effectué pour optimiser la dispensation des médicaments durant les jours non ouvrés.

S'agissant de la nécessité d'augmenter la surface des locaux de l'unité sanitaire, ce point dépend de l'administration pénitentiaire et est régulièrement abordé en comité de coordination, en particulier depuis le déploiement des activités de groupe en psychiatrie qui a accentué la problématique. Le dernier comité de coordination a prévu une visite conjointe par les directions des établissements de santé et pénitentiaire afin de rechercher une solution. La possibilité d'une construction modulaire est envisagée et a été avancée par le directeur du centre hospitalier d'Arles lors de la phase contradictoire.

Enfin, concernant le nombre important d'annulations des consultations et hospitalisations externes, cette question est commune aux unités sanitaires situées en région PACA. Les annulations et leurs motifs sont tracés et un travail régional est effectué notamment pour lever les obstacles lors d'une hospitalisation en UHSI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma sincère considération.

Bien cordialement

Olivier VERAN

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19